

# SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre MODERAN, Maire.

**Étaient présents :** BENITO Richard - BOYER Anne-Marie - BOMPAR Claude - CASTANT René - CESCO Guy - GALINIER Chantal - GARCIA Jacques - JEAN Cyrille - JULIAN Joël - MARTINEZ Marie - MEUNIER Roger - MODERAN Pierre - MYLONAS Jean-Marc - PELFORT Myriam - PINOTIE Gérard - ROSSI Julien - TABERNA Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :** PUIG Monique ayant donné pouvoir à GARCIA Jacques - VERNERET Elisabeth ayant donné pouvoir à GALINIER Chantal.

Madame MARTINEZ Marie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

## **1°) MODIFICATION DU TABLEAU D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Monsieur le Maire expose que le tableau d'évaluation des charges transférées par les communes doit être modifié.

Il présente dans le détail les modifications, conformément au tableau ci-annexé.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2016.

**APPROUVE** le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

## **2°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME – TRANCHE 2017**

La commune de Roquecourbe est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Parmi les opérations éligibles, figure la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public. A ce titre, il est proposé de présenter la deuxième tranche des travaux prévus à l'AD'AP que la commune a déposé le 23 septembre 2015, à savoir, la mise aux normes d'accessibilité **de l'école maternelle**.

Le Conseil Départemental sera également sollicité pour une demande de subvention ainsi que le Conseil Régional.

Le coût du projet est estimé à **19 205 € H.T.** (23 046.00 € T.T.C.) selon la programmation jointe en annexe et qui a été approuvée lors de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2015.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe serait le suivant :

DETR 40% soit .....	7 682.00 €
CONSEIL DPT 15 % soit .....	2 880.75 €
CONSEIL REGIONAL 15 % soit.....	2 880.75 €
MAIRIE AUTOFINANCEMENT 30% soit	5 761.50 €
<b>SOIT UN TOTAL DE.....</b>	<b>19 205.00 € H.T.</b>

Il sera actualisé en fonction des montants attribués.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- adopte le programme des travaux de mise aux normes d'accessibilité précité pour l'exercice 2017,
- adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental ainsi que du Régional sur la base de ce projet, d'un coût estimé à **19 205.00 euros H.T.**,
- autorise Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **3°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU**

Conformément aux articles L222-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable sont mis à disposition du public et doivent être approuvés dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vue des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MEUNIER, conseiller municipal, qui présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable ainsi que la note établie chaque année par l'agence de l'eau "Adour Garonne".

Vu le présent dossier ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport annuel, qui lui est présenté au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après échange de vue, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

### **4°) TARIF TAXE ET FRAIS FIXES D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GARCIA, deuxième adjoint en charge des finances qui indique à l'assemblée qu'il est possible de modifier les tarifs de la taxe d'assainissement et des frais fixes (semestriels) y afférent pour l'année 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter :

- la taxe d'assainissement à 1.492 € HT le m3

et de maintenir :

- les frais fixes d'assainissement à 20.83 € HT

Après discussion, le conseil municipal, arrête les tarifs ci-dessus proposés à l'unanimité.

### **5°) MISE A JOUR DES TARIFS D'INSCRIPTION A L'EXPOSITION ART EN SILOE**

Chaque année l'exposition "Arts en Siloë" est réalisée à l'initiative de la commission culture de la commune de Roquecourbe.

La commune, demande aux exposants une participation forfaitaire de 12 euros lors de toute inscription à l'exposition.

Pour 2017, Madame MARTINEZ, propose au conseil municipal de fixer le tarif d'inscription à 15 € et de prévoir une caution de 50 € pour les invités d'honneur, caution destinée à couvrir les frais occasionnés dans le cas d'un désistement de participation.

Après débats et échange de vue, le conseil municipal, décide à la majorité (5 abstentions),

- de porter le tarif d'inscription à l'exposition "Arts en Siloë" à 15 euros
- de fixer à 50 euros la caution des invités d'honneur

## **6°) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire et qu'à ce titre il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation. Il indique qu'une réflexion est engagée sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, à l'instar de nombreuses communes limitrophes.

Il donne la parole à Messieurs GARCIA et CESCO qui précisent que techniquement le dispositif est facile à mettre en place. Il s'agit d'une centralisation par voie informatique dont l'investissement serait quasiment amorti la première année et qui permettra ensuite de réaliser des économies significatives sur la facture d'électricité, d'autant que le système actuel devient obsolète et pose problème dans certains quartiers.

Outre l'enjeu économique, le projet répond par ailleurs aux recommandations du Grenelle de l'environnement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse.

Avant d'aller plus avant dans la démarche et de se rapprocher des services de la gendarmerie qui doivent être consultés pour ce type de modification, il est souhaitable de soumettre ce projet à l'avis du conseil municipal. S'il recueille un avis favorable, l'étude sera approfondie, des propositions seront étudiées sur les différents quartiers envisagés, le coût de réalisation sera précisé, avant de revenir devant le conseil municipal pour validation et prise de l'arrêté municipal correspondant.

Après débats et échange de vue, le conseil municipal, décide à **l'unanimité**, de donner un avis favorable sur le principe de modification des horaires de l'éclairage public de la commune.

## **7°) DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 628 : Divers	0.45 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.45 €</b>			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		0.45 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>0.45 e</b>		
<b>Total</b>	<b>0.45 €</b>	<b>0.45 €</b>		

## **8°) AVIS SUR LE PROJET D'AUTOROUTE "TOULOUSE-CASTRES/MAZAMET"**

Monsieur le Maire présente le dossier d'argumentation, joint en annexe, aux membres du Conseil Municipal.

Il expose que la commune pourrait se prononcer sur ce projet qui est actuellement soumis à l'enquête publique.

**Le Conseil, après débat et après en avoir délibéré, à la majorité (3 voix contre),**

**DONNE** un avis favorable, au projet d'autoroute "Toulouse – Castres/Mazamet".

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

M. MODERAN informe que Monsieur ROSSI, conseiller municipal démissionne de la commission culture et fait part de ses regrets quant à cette décision. Monsieur ROSSI précise que c'est le manque d'information et de travail en commun au sein de cette commission qui l'ont conduit à prendre cette décision.

Madame BOMPAR souligne qu'elle n'a pas été destinataire de certains comptes rendus de commission. Il est proposé que chaque compte rendu de commission soit adressé par mail par le secrétariat de mairie à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur CASTANT signale que le quartier des Cabanes n'est pas bien desservi par internet et demande des précisions sur le haut débit. Monsieur JULIAN précise, à ce propos, que sur Roquecourbe l'amélioration ne sera possible qu'avec une extension du réseau de fibre optique entre le nœud de raccordement haut débit et chaque domicile.

Monsieur CESCO informe que les travaux relatifs à l'accessibilité de l'école primaire démarreront pendant les vacances de Noël et que le budget sera sensiblement inférieur au budget initial. En ce qui concerne l'école maternelle, en fonction des réponses aux demandes de subvention, les travaux pourraient être envisagés pour les prochaines vacances d'été. Il signale par ailleurs qu'il devient urgent de réparer le toit du syndicat d'initiative et qu'il dispose d'un devis.

Madame JEAN fait part d'un problème de place à la cantine de l'école maternelle car les effectifs des enfants restant à la cantine sont en augmentation. Plusieurs hypothèses sont évoquées et une solution devra être trouvée.

Monsieur MYLONAS précise que des solutions sont recherchées pour la mise à disposition de salles municipales aux associations qui fréquentaient le foyer.

Monsieur MEUNIER réitère sa demande en ce qui concerne un retour d'information sur le projet de la Maison Médicale par le biais d'une réunion avec Monsieur Fabre. Monsieur MODERAN précise que le projet est donc porté par la communauté de communes puisqu'il s'agit d'un projet intercommunal. L'achat d'un terrain situé devant la résidence des Tilleuls a été réalisé et le bâtiment accueillera les professionnels de santé qui ont participé à l'élaboration de ce projet. Le permis de construire sera prochainement déposé. La commune participera au financement du projet à hauteur de 80.000€.

Madame TABERNA évoque à nouveau le problème de propreté dans les rues du village à cause des déjections canines et propose que des verbalisations soient faites en plus grand nombre.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Les membres du Conseil Municipal,

Le Maire,